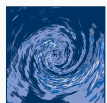


Le petit livre des toilettes



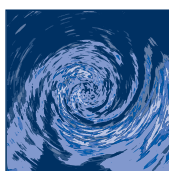
• Les égouts ne sont pas
des poubelles ! •



Société Publique
de Gestion de l'Eau

SPGE

Organismes d'assainissement agréés en Wallonie



**Société Publique
de Gestion de l'Eau**

SPGE

Siège administratif :

14-16, Avenue de Stassart 5000 Namur

Siège social :

41, Rue de la Concorde 4800 Verviers

Tél: 081 25 19 30

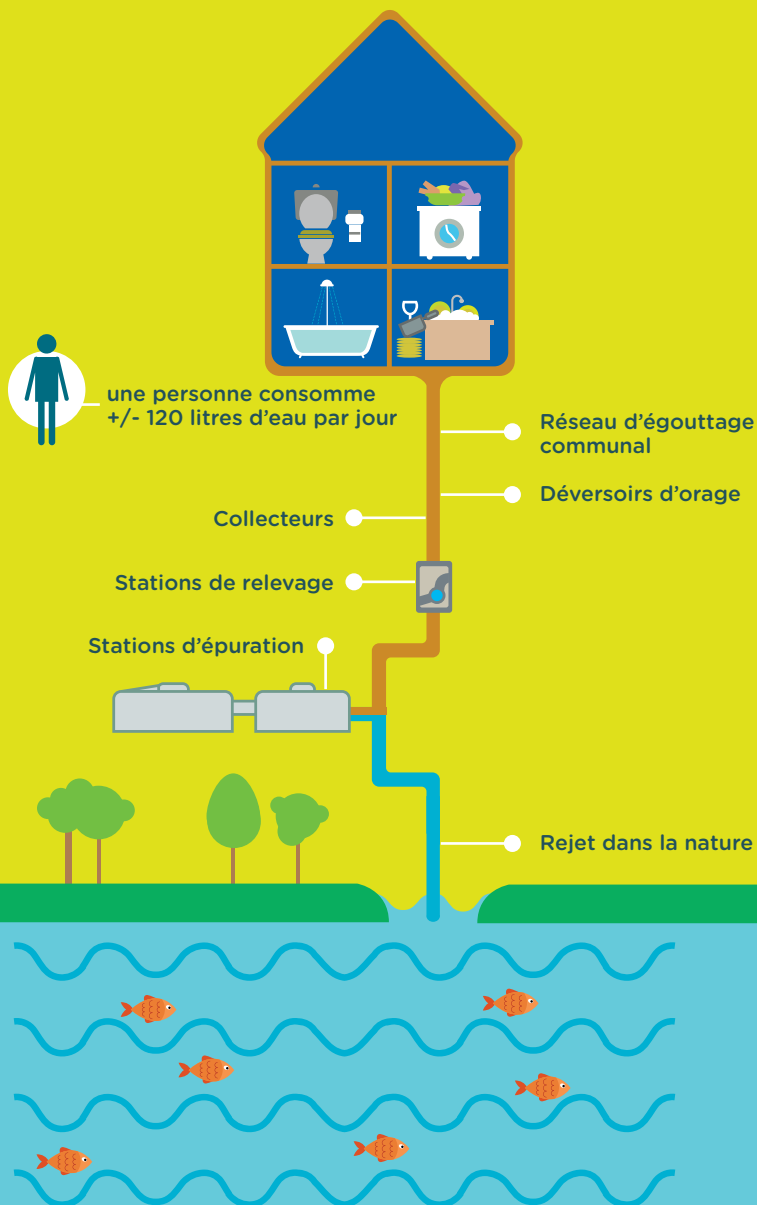
www.spge.be

info@spge.be

• Sommaire •

Où vont les eaux usées ?	p 4
Jeter des déchets dans les toilettes, dans l'évier ou l'avaloir ?	p 5
Lingettes & compagnie	p 6
Produits toxiques	p 7
Aux utilisateurs de ce lieu	p 8-9
Restes de nourriture et épluchures	p 10
Huiles et graisses de friture	p 11
Huiles "moteur"	p 12
Médicaments	p 13
Eaux claires	p 14
Fiche recette : votre détartrant WC	p 15

Où vont les eaux usées ?



Jeter des déchets dans les toilettes, dans l'évier ou l'égout ?

Ce n'est pas sans conséquences

Chez vous, les lingettes, par exemple, peuvent boucher les toilettes. Et ça, c'est plutôt gênant...

Elles posent aussi problème dans les installations. Comme elles ne se désagrègent pas, elles flottent dans les canalisations, s'accrochent aux obstacles et s'y agglutinent. Au final, ces masses compactes bouchent les canalisations, mettent en péril les pompes de relevage et créent de gros soucis aux techniciens des stations d'épuration.

Curer les canalisations coûte cher, en main-d'œuvre et en évacuation des déchets récoltés. Autre problème, en cas de fortes pluies, si le réseau d'égouttage est obstrué, il sature plus vite et les eaux usées refoulent vers les habitations, sur les voiries ou dans la nature, d'où des inondations.

Et il n'y a pas que les lingettes...

**Alors, pour savoir ce qu'il y a lieu de faire,
parcourez ce guide et adoptez de bons gestes.**



Lingettes & compagnie



Lingettes*, rouleaux en carton de papier wc*, cotons démaquillants, serviettes et tampons hygiéniques, préservatifs, cotons-tiges, cure-dents, petits chiffons...

Le bon geste

Une seule solution pour tous ces déchets : la poubelle !



*Les lingettes et rouleaux sont parfois dits biodégradables. En réalité, ils n'ont pas le temps de se dégrader dans les canalisations et les obstruent.

Les risques s'ils terminent dans les égouts



Chez vous :

- **WC et canalisations bouchés**



Pour la SPGE :

- **tuyaux colmatés**
- **ouvrages (pompes, dégrilleurs,...) colmatés**
- **risque accru pour les agents qui doivent intervenir**
- **surcoûts d'exploitation, impactés aux citoyens via la facture d'eau**

Produits toxiques



Peinture, solvants, hydrocarbures, pesticides...
Il est totalement interdit de les rejeter à l'égout.

Le bon geste

Les ménages > Recyparc

- Contenances et contenus limités. Consultez votre recyparc.
- Déposez-les dans l'endroit spécifique ou adressez-vous à l'agent du recyparc..

Les professionnels > collecteurs agréés

Renseignez-vous auprès de votre organisme d'assainissement agréé concernant les services de collectes des déchets toxiques à domicile.

— Attention —

Les stations d'épuration sont régulièrement confrontées à des arrivées accidentelles de MAZOUT de chauffage.

SOYEZ VIGILANT :

- évitez tout débordement lors du remplissage de votre **CITERNE**
- vérifiez régulièrement l'état de votre citerne pour éviter les **FUITES**

Les risques s'ils terminent dans les égouts



Chez vous :

- **dégagement de vapeurs toxiques**
- **risque d'amende**



Pour la SPGE et les organismes d'assainissement agréés :

- **bactéries des stations d'épuration intoxiquées (moins bonne épuration)**
- **boues d'épuration contaminées et déclassées (elles seront incinérées au lieu d'être valorisées en agriculture comme engrais)**
- **surcoûts d'exploitation, impactés aux citoyens via la facture d'eau**
- **inondations en cas de fortes pluies**

• Aux utilisateurs de ce lieu •



Juste un pipi ?
Utilisez la chasse
économique.



Après usage, jetez le papier
dans les toilettes.
Les lingettes : à la poubelle !
Les serviettes hygiéniques aussi
vont à la poubelle !

Les égouts ne sont pas des poubelles...



Plus de papier ?
Placez un nouveau rouleau
et recyclez l'ancien
avec les cartons
(ne le jetez pas dans les WC).



Ne “nourrissez” pas votre wc
avec les restes de nourriture
ni avec de l'huile !
Il ne les digère pas !

Retrouvez les vidéos à ce sujet sur www.spge.be

Restes de nourriture et épluchures



— Attention —

En Wallonie, il est interdit de rejeter dans les égouts des déchets solides qui ont été préalablement soumis à un broyage mécanique.

Le bon geste



Avant de faire la vaisselle, videz le contenu de vos assiettes : dans votre compost ou dans la poubelle réservée aux déchets organiques.

Les risques s'ils terminent dans les égouts



Chez vous :

- **dégagement de mauvaises odeurs**
- **canalisations bouchées**



Pour la SPGE et les organismes d'assainissement agréés :

- **déchets solides et charge polluante supplémentaires à traiter à la station d'épuration**
- **surcoûts d'exploitation, impactés aux citoyens via la facture d'eau**

Huiles et graisses de friture



Friture, cuisson...

Le bon geste

Les particuliers > recyparc

- Stockez les huiles et graisses de friture dans des récipients “alimentaires” en plastique et fermés.
- Déposez ces récipients dans le bac réservé à cet effet.

Les professionnels > collecteurs agréés

Plus d'infos sur : www.valorfrit.be

Les risques si elles terminent dans les égouts



Chez vous :

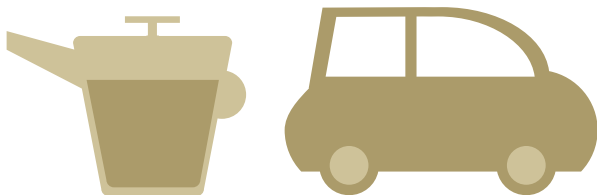
- **dégagement de mauvaises odeurs**
- **canalisations bouchées (en refroidissant, les huiles et graisses se solidifient)**



Pour la SPGE et les organismes d'assainissement agréés :

- **réseaux de collecte colmatés**
- **surcoûts d'exploitation, impactés aux citoyens via la facture d'eau**
- **inondations en cas de fortes pluies**

Huiles “moteur”



Huile de vidange de votre tondeuse, voiture...

Le bon geste

Les particuliers > recyparc

- Stockez les huiles dans un récipient.
- Déposez celui-ci dans le bac de stockage prévu à cet effet.

Les professionnels > collecteurs agréés

Plus d'infos sur : www.valorlub.be

Les risques si elles terminent dans les égouts



Chez vous :

- **mauvaises odeurs**



Pour la SPGE et les organismes d'assainissement agréés :

- **perturbation du fonctionnement des stations d'épuration**
- **surcoûts d'exploitation, impactés aux citoyens via la facture d'eau**

Médicaments



Gélules, comprimés, sirops...

Le bon geste

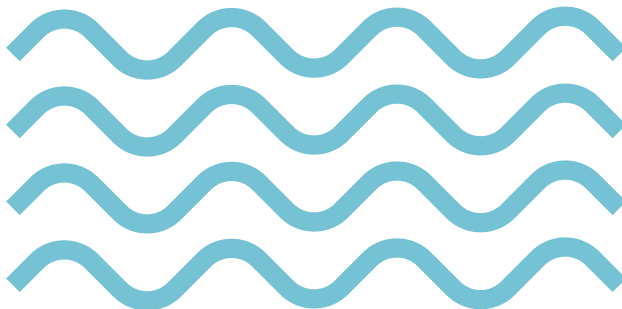
À la **pharmacie** (uniquement les médicaments, sans leurs emballages).



Les risques s'ils terminent dans les égouts

Ces molécules **ne sont pas traitées par la station d'épuration** et se retrouvent au final dans **les eaux de surface nuisant alors à la faune et à la flore**

Eaux claires



Eaux de pluie (toitures...), de sources, eaux des drains...

Ces eaux claires nous posent aussi parfois quelques soucis.
Elles n'ont pas leur place dans les égouts!

Le bon geste

Evacuez les eaux claires par infiltration dans le sol, dans un fossé ou dans un cours d'eau.

Les risques si elles terminent dans les égouts



Chez vous :

- **risque de remontée des eaux d'égout dans l'habitation lors d'importantes précipitations**
- **augmentation du risque d'inondation par débordement du cours d'eau**



Pour la SPGE et les organismes d'assainissement agréés :

- **dilution des eaux usées par les eaux claires qui entraîne une surcharge du réseau de collecte et une diminution de l'efficacité des stations d'épuration**
- **surcoûts d'exploitation, impactés aux citoyens via la facture d'eau**

FABRIQUEZ VOTRE DÉTARTRANT WC

Ingrédients

- > 600 ml d'eau
- > 300 ml de vinaigre blanc
- > 5 gouttes d'huile essentielle pour l'odeur

Ustensiles

- > 1 grand saladier
- > 1 cuillère à soupe
- > 1 vaporisateur
- > 1 entonnoir

USAGE

1. Mélangez l'eau et le vinaigre dans un saladier.
2. Ajoutez 5 gouttes d'huile essentielle et mélangez.
3. Versez le produit obtenu dans votre vaporisateur à l'aide d'un entonnoir.

1. Vaporisez la surface à détartrer.
2. Laissez agir quelques minutes.
3. Frotter à l'aide d'une brosse à WC ou d'une lavette en microfibre.

BONUS

Si des taches persistent dans la cuvette des WC, tirez la chasse avant de verser 1 cuillère à soupe de cristaux de soude.

Patiencez quelques minutes, avant de broser énergiquement.

Ce produit est sans danger pour les fosses septiques et les systèmes d'épuration individuelle.

Les produits d'entretien « fait-maison » :

Un plus pour

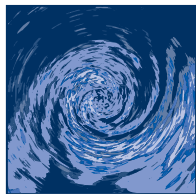
- > votre santé
- > votre budget
- > l'environnement

Faciles à faire soi-même !

ATTENTION

Tenez ce produit hors de portée des enfants !

Portez des gants et ne mélangez jamais deux produits d'entretien.



SPGE

Société Publique
de Gestion de l'Eau

www.spge.be